



Déclaration liminaire CAPA second degré 5 février 2026

Nous avons largement présenté lors de la liminaire du CSA académique de ce Mardi notre total désaccord avec la poursuite par le gouvernement de sa logique d'une politique globale d'austérité en faisant des économies à court terme sur des secteurs d'avenir alors que le budget de la défense augmentent . Nous ne reviendrons donc pas sur ces sujets aujourd'hui .

Nous ne pouvons qu'à nouveau condamner la loi de la transformation Publique qui était censée promouvoir le dialogue social . Nous constatons qu'elle a vidé de son sens le rôle de cette CAPA et des représentants des personnels, nous l'avons à de nombreuses reprises signalé lors de nos propos liminaires .

Cependant les CAP doivent être obligatoirement consultées, **à l'initiative de l'administration**, sur une décision refusant un congé pour formation syndicale . Après plusieurs demandes à vos services ainsi que lors de différents CSA , il semblerait que nous allons enfin pouvoir examiner un refus de congé de formation syndicale . Nous ne pourrions bien évidemment pas nous contenter d'un simple motif « pour nécessité de service » alors qu'un droit fondamental pour tout agent public est remis en cause .

Concernant l'autre point à l'ordre du jour de cette CAPA , les fausses promesses qui accompagnaient la mise en place du PPCR et contre laquelle la CGT était et reste opposée, n'ont pas survécu aux faits . La logique de salaire au mérite que sous-tend ce système ne répond pas aux exigences d'émancipation revendiquées par la CGT Educ'Action.

Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière ne peut dépendre d'un système aussi peu transparent et inéquitable. Les collègues sont soumis à des critères opaques donnant lieu à des évaluations arbitraires et à des appréciations souvent contradictoires avec l'avis final. De nombreux collègues, au regard de leur demande de recours, relèvent ces contradictions rendant incompréhensibles les critères utilisés dans l'obtention de l'évaluation finale. Le nombre de recours pour le dernier rdv de carrière (soit la moitié des dossiers traités aujourd'hui) témoigne de l'incompréhension et du désarroi massif de nombreux collègues qui, après 15 à 20 ans de carrière

et d'investissement, dans des contextes de travail toujours plus difficiles, avec des salaires en berne, pointent l'absence de reconnaissance de leurs parcours par l'administration.

Enfin, suite à la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons pas accès à l'ensemble des avis, nous ne pouvons donc en aucun cas garantir à nos collègues de l'égalité de traitements entre disciplines, ainsi qu'entre femmes et hommes. Nous dénonçons, une fois encore, cette opacité mettant à mal le travail des élu-es paritaires et la défense de nos collègues.

Nous continuons donc d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation publique ainsi que du PPCR.

Merci de votre écoute.